

FICHE D'INSCRIPTION
2022-2023

LES MOVERS

École de danse Contemporaine

COORDONÉES :

Élève :

Nom.....Prénom.....

Date de naissance...../...../.....

Parent / Responsable :

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Tél.....Email.....

COURS CHOISIS :

mercredi	samedi
🕒 15H30-16H30 Initiation, 6-7 ans	🕒 10H-11H30 Contemporain 3, 14-17 ans
🕒 16H30-17H15 Éveil, 4-5 ans	🕒 11H30-13H Adultes 2
🕒 17H15-18H15 Contemporain 1, 8-10 ans	
🕒 18H15-19H30 Contemporain 2, 11-13 ans	
🕒 19H30-21H Adultes 1	

TARIFS :

- Cours de 45 minutes 🕒 200€ l'année par élève
- Cours de 1H 🕒 225€ l'année par élève
- Cours de 1H15 🕒 250€ l'année par élève
- Cours de 1H30 🕒 275€ l'année par élève

Paiement possible en 3 chèques à l'ordre de "Association Les Movers", qui seront encaissés à chaque début de trimestre (octobre - janvier - avril).

PIÈCES À FOURNIR :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse de moins de 3 mois
- Dossier d'inscription rempli et signé
- Le règlement de l'année en un ou trois chèques à l'ordre de "Association Les Movers"
- Pour les mineurs, l'autorisation (ci-dessous) signée du parent / responsable
- Pour tous, le coupon (ci-dessous) attestant de la prise de connaissance du règlement intérieur

IMPORTANT : Pour le bon déroulement des cours, pour une progression sur l'année et pour le respect de tous, nous souhaitons vraiment une présence régulière des élèves aux cours. Nous aimerions aussi être prévenus par téléphone des absences. Merci de votre compréhension.

contact@lesmovers.fr Laura 07-50-91-09-39



COUPON A RETOURNER (daté et signé)

Je soussigné(e), autorise mon enfant, à suivre l'activité de Les Movers pour l'année scolaire 2022-2023.

- Et pour tous les élèves, à signer **obligatoirement** :

Je soussigné(e)....., élève ou parent/responsable de l'enfant, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur 2022-2023 de l'association **Les Movers** et en accepte toutes les conditions. J'accepte que mon image, ou l'image de mon enfant, soit mise sur le site internet.

Ale.....

Signature accompagnée de la mention « lu et approuvé »

LES MOVERS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2022-2023

Les Movers est une association à but non lucratif conformément à la loi 1901. Elle a pour objectifs de proposer des cours de danse contemporaine et de danse contact, et d'organiser des stages et des manifestations durant l'année.

Son bureau est composé de :

Un président : Clément RIVALIN

Un trésorier-secrétaire : Christophe RIVALIN

Les cours : Les cours ont lieu à la salle des du Complexe Sportif de Loix, Chemin du corps de garde, 17111 LOIX. Ils sont assurés par Laura Gauthier, titulaire du diplôme d'état de Professeur de danse Contemporaine. Les professeurs sont autorisés à changer un(e) élève de niveau après une période d'essai et à apporter des modifications aux horaires des cours. Un cours d'essai, unique et gratuit, est possible en début d'année.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de rester dans les locaux pendant les cours ainsi que de filmer ou de prendre des photos.

Calendrier : Les cours seront dispensés du mercredi 7 septembre au samedi 17 juin inclus, excepté pendant les vacances scolaires. En cas d'absence d'un professeur, l'association se réserve le droit d'annuler le(s) cours sans donner lieu à un remplacement, et s'engage à en informer les parents dans les meilleurs délais.

Inscription : Pour toute inscription, il est nécessaire de :

- Compléter le dossier d'inscription - Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse - Dater et signer le coupon du règlement intérieur - Fournir le règlement de l'année en 1 ou 3 chèques

Toute année commencée est due, aucun remboursement ne sera effectué par l'association.

En cas d'événement exceptionnel entraînant la suspension des cours, l'association ne sera pas en mesure d'effectuer de remboursement.

Les tarifs : Le règlement des cours doit être acquitté en début d'année scolaire (Paiement possible en 3 chèques à l'ordre de "Association Les Movers", qui seront encaissés à chaque début de trimestre : octobre - janvier - avril).

- Cours de 45 minutes	€ 200€ l'année par élève
- Cours de 1H	€ 225€ l'année par élève
- Cours de 1H15	€ 250€ l'année par élève
- Cours de 1H30	€ 275€ l'année par élève

Règles de vie : Il convient de respecter les horaires des cours afin de ne pas gêner leur bon déroulement.

Aucune sortie avant la fin du cours ne sera acceptée pour les mineurs (sauf présence d'un des responsables majeurs de l'élève mineur).

Toute absence ou retard devra être signalé avant le début de chaque cours par téléphone ou mail.

Interdiction du port de bijoux pendant le cours, afin d'éviter de se blesser, ou d'endommager le tapis de danse.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des affaires personnelles des adhérents.

Les tenues seront celles demandées par les professeurs, les cheveux seront correctement attachés. Les élèves sont tenus de respecter les professeurs ainsi que les autres élèves du cours. Ils doivent également respecter le matériel mis à leur disposition. Tout manquement entraînera un avertissement et en cas de récidive l'élève pourra être exclu.

Règles de sécurité pour les enfants mineurs :

Les enfants mineurs doivent être accompagnés à la salle par une personne majeure responsable.

La personne qui accompagne un enfant mineur doit s'assurer que celui-ci est pris en charge à son arrivée à la salle par un professeur ou un membre du bureau.

A la fin de chaque cours, l'enfant mineur sera récupéré par une personne majeure responsable. Il est conseillé d'informer le professeur ou un membre du bureau de l'identité de la personne chargée de reprendre l'enfant à la fin du cours.

L'Association décline toute responsabilité si ces consignes de sécurité ne sont pas respectées et que l'enfant se retrouve seul devant l'entrée de la salle.